



Ville de Lausanne

AVIS D'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité soumet à l'enquête publique **du 17 avril au 16 mai 2024 inclus** :

- **La modification du règlement du Plan général d'affectation du 26 juin 2006.**

Sont mis en consultation durant le même délai, pour information, le Rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT, et le rapport d'examen préalable des services cantonaux.

L'ensemble de ces documents est consultable au Service de l'urbanisme de la Direction culture et développement urbain (rue du Port-Franc 18, 2^{ème} étage), ainsi que sur le site internet de la Ville www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/lausanne-2030/plan-affectation-communal-pacom/modification-pga.html

Durant cette période, les éventuelles observations ou oppositions devront être postées à l'adresse du Service de l'urbanisme ou déposées sur place.

En cas d'observations ou d'oppositions collectives, leurs auteurs désignent un représentant commun auquel l'autorité peut s'adresser. Celui-ci est habilité à participer en leur nom et pour leur compte à tous les actes de la procédure (art. 39 LATC).

**DIRECTION CULTURE ET
DEVELOPPEMENT URBAIN**